

ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2ème CLASSE SPÉCIALITÉ « ENVIRONNEMENT, HYGIENE » - CONCOURS EXTERNE, INTERNE, 3ème VOIE - SESSION 2018

PROCÈS VERBAL N°07-SC/2018 DÉLIBÉRATION DU JURY D'ADMISSIBILITÉ DU MARDI 13 MARS 2018 À 10H00

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriales,

VU le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B;

VU le décret n° 94-163 du 16 février 1994 modifié ouvrant aux ressortissants des Etats membres de la Communauté Européenne autres que la France, l'accès à certains cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n°94-743 du 30 août 1994 modifié relatif à l'assimilation, pour l'accès aux concours de la Fonction Publique Territoriale, des diplômes délivrés dans d'autres Etats membres de la Communauté Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen;

VU le décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale ;

VU l'arrêté du 19 juin 2007 modifié fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalence de diplômes pour l'accès aux concours de la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 2006-1691 du 22.12.2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

VU le décret n° 2007-108 modifié du 29.01.2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux ;

VU l'arrêté du 29.01.2007 fixant la liste des options pour le concours d'adjoints techniques territoriaux de 1ère classe en application de l'article 3 du décret n° 2007-108 du 29.01.2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux de 1ère classe,

VU l'arrêté n° 27-SC/2017 du 26 juillet 2017 portant ouverture des concours Externe, Interne, et de Troisième Voie pour l'accès au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème Classe – Spécialité « Environnement, Hygiène » - Session 2018 organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales, conjointement avec les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude, de l'Ariège, du Gard, de l'Hérault, du Lot, du Tarn et du Tarn et Garonne,

VU l'arrêté n°40-SC/2017 du 19 décembre 2017 fixant la liste des candidats admis à concourir aux concours Interne, Externe et Troisième Concours dans la spécialité « Environnement, Hygiène » au titre de la session 2018 donnant l'accès au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème Classe, organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales, conjointement avec les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude, de l'Ariège, du Gard, de l'Hérault, du Lot, du Tarn et du Tarn et Garonne,

VU l'arrêté n°41-SC/2017 du 19 décembre 2017 portant nomination des membres du jury des concours Externe, Interne, et de Troisième Voie dans la spécialité « Environnement, Hygiène » au titre de la session 2018 pour l'accès au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème Classe, organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales, conjointement avec les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude, de l'Ariège, du Gard, de l'Hérault, du Lot, du Tarn et du Tarn et Garonne,

VU l'arrêté n°42-SC/2017 du 19 décembre 2017 portant désignation des correcteurs des épreuves écrites d'admissibilité des concours Externe, Interne, et de Troisième Voie dans la spécialité « Environnement, Hygiène » au titre de la session 2018 pour l'accès au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème Classe, organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales, conjointement avec les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude, de l'Ariège, du Gard, de l'Hérault, du Lot, du Tarn et du Tarn et Garonne.

VU la charte de coordination régionale des Centres de Gestion de la région Occitanie signée le 24 novembre 2016,

CONSIDÉRANT le nombre de postes ouverts, le nombre de candidats admis à concourir, ainsi que le déroulement des épreuves écrites (épreuve écrite commune aux trois voies de concours, durée 1 heure, coefficient 2), comme suit :

Concours	Nbre de poste	Admis à concourir	Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite	% de candidats absents aux épreuves écrites	DATE & LIEU	
EXTERNE	75	47	38	19.15%	Le 18 Janvier 2018	
INTERNE 66		110	100	9.09%	à 10 Heures « HALLE DES SPORTS »	
3 ^{ème} VOIE	30	05	5	0%	42, Avenue François Cassagnes	
TOTAUX 171		162	143	11.73%	66430 BOMPAS	

CONSIDÉRANT les principales règles de notation :

- Toute note inférieure à 5/20 à l'une des épreuves obligatoires, d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat,
- L'absence d'un candidat à une épreuve obligatoire est éliminatoire,
- Les copies ont fait l'objet d'une double correction, par un binôme de correcteurs, sur la base des notes de cadrage, des corrigés type et des indications de barème,

CONSIDÉRANT l'ensemble des notes octroyées par l'ensemble des correcteurs,

Ce jour mardi 13 mars 2018, les membres du jury et après avoir procédé à la péréquation des notes :

DÉCIDENT:

- à la majorité d'arrêter le seuil d'admissibilité du concours Externe,
- à l'unanimité d'arrêter les seuils d'admissibilité des concours Interne et troisième concours comme suit :

Concours	Moyenne/20	Nombre de candidats	
Externe	10.00 /20.00	17	
Interne	10.00 /20.00	33	
3 ^{ème} Voie	3 ^{ème} Voie 10.00 /20.00		
TOTAL CAN	53		

- de valider à l'unanimité, après discussion, les grilles d'évaluation des épreuves orales d'admission,
- **D'ARRÊTER** ainsi qu'il suit dans l'annexe jointe au présent Procès-Verbal, la liste des 53 candidats déclarés admissibles (cinquante-trois) par voie de concours et par ordre alphabétique qui seront convoqués aux épreuves d'admission des concours externe, interne et du troisième concours d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe dans la spécialité « Environnement, Hygiène » au titre de la session 2018, organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales en partenariat avec les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude, de l'Ariège, du Gard, de l'Hérault, du Lot, du Tarn et du Tarn et Garonne.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de MONTPELLIER, dans un délai de deux mois à compter de la publication.

Transmis au Représentant de l'Etat.

Le 5. MARS 2018

En qualité d'Elus locaux :

Président du jury Monsieur Christian NIFOSI



Maire de Villelongue dels Monts

Madame Ginette MORAL



Adjointe au Maire à la Mairie de Millas

Monsieur Daniel GOMES



Adjoint au Maire à la Mairie de Formiguères

En qualité de Fonctionnaires :

Monsieur Jacques VIGNES



Directeur des Services Techniques à la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris – Ingénieur en chef hors classe,

Madame Aline VILLARD



Directrice Générale des Services à la Mairie de Le Barcarès – Ingénieur Territorial Principal.

Monsieur Bruno SOULET



Tirage au sort des représentants du personnel de catégorie C.

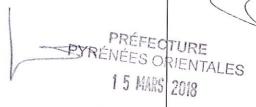
En qualité de Personnes Qualifiées :

Monsieur Pascal FIGUERAS



Responsable Hygiène et Sécurité à la Mairie de Perpignan

Madame Laure OLIVE,



Directrice Adjointe des Services
Techniques
SYDETOM de Toulouges
COURRIER
Directrice

Monsieur Stéphane POURÉ

Directeur Général des Services Techniques Communauté de Communes Sud Roussillon

ANNEXE au Procès-verbal n°07-SC/2018

ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2ème CLASSE - SPECIALITE " ENVIRONNEMENT, **HYGIENE** " - CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIÈME CONCOURS SESSION 2018 - Jury d'admissibilité du 13 mars 2018 Liste des candidats déclarés admissibles

Concours	N° de dossier	Titre	Nom	Prénom
EXTERNE	25958	Monsieur	BARROT	Brice
EXTERNE	25699	Madame	BENHAROUS	Emilie
EXTERNE	25968	Monsieur	BLANCHARD	Paul
EXTERNE	25779	Monsieur	BOREL	David
EXTERNE	25945	Madame	CHABART	Amandine
EXTERNE	25805	Monsieur	CHABAUDIE	Florent
EXTERNE	25962	Monsieur	CLAZER	Jeremy
EXTERNE	25778	Monsieur	FERNANDEZ	Christophe
EXTERNE	25697	Monsieur	FERRER	Matthias
EXTERNE	25955	Monsieur	LAMAUX	Jimmy
EXTERNE	25963	Monsieur	LATHUILLÈRE	Stéphane
EXTERNE	25950	Monsieur	MAIGNIEZ	Manuel
EXTERNE	25817	Mademoiselle	MALARTRE	Adeline
EXTERNE	25948	Madame	MARCHAL	Sonia
EXTERNE	25814	Monsieur	MICHAUD	Frédéric
EXTERNE	26073	Mademoiselle	MUNIER	Melanie
EXTERNE	26033	Monsieur	TEMPIER	Olivier
		17 candidat	s Externe	

Concours N° de dossier		Titre	Nom	Prénom	
INTERNE	25991	Mademoiselle	ANTOINE	Françoise	
INTERNE	26012	Mademoiselle	1ademoiselle BATIFOULIER		
INTERNE	25825	Monsieur BELMONTE		Sébastien	
INTERNE	25984	Monsieur	BENALI	Youssef	
INTERNE	26081	Monsieur	BENSAKINA	Rachid	
INTERNE	25756	Monsieur	BERNAT	Jérôme	
INTERNE	26027	Monsieur	BERRAG	Aziz	
INTERNE	25975	Monsieur	BEZINE	Mohammed	
INTERNE	26028	Monsieur	BLANC	Olivier	
INTERNE	26078	Monsieur	BOUDES	Benoit	
INTERNE	25744	Monsieur	BRUNEL	Gabriel	
INTERNE	26017	Monsieur	BUENO	Jean Marc	
INTERNE	26019	Monsieur	CAIZERGUES	Yoan	
INTERNE	25987	Madame	CLERGUE	Nathalie	
INTERNE	26005	Monsieur	Monsieur COMPAGNE		
INTERNE	26076	Monsieur	ELIAS	Danny	
INTERNE	25753	Madame	FLORES	Camille	
INTERNE	25830	Mademoiselle	FREOUR	Noemie	
INTERNE	26003	Mademoiselle	GUY	Adeline	
INTERNE	26024	Monsieur	HERRY	Frantz	
INTERNE	26015	Monsieur	HILL	Claude	
INTERNE	26075	Monsieur	KRUG	Romain	
INTERNE	26090	Monsieur	LAFFITTE	Damien	
INTERNE	26011	Monsieur	MARTI	Fabrice	
INTERNE	25765	Monsieur	MICHEL	Laurent	
INTERNE	25998	Madame	MONTES	Valerie	
INTERNE	26013	Monsieur	Monsieur OBAM		
INTERNE	25745	Monsieur	PAGES	Pierre-Jean	
INTERNE	25978	Madame	REMY_ALLANIC	Laurence	
INTERNE	25980	Monsieur	ROUXEL	Grégory	
INTERNE	25739	Monsieur	SADIKI	Mounir	
INTERNE	25821	Monsieur	SOLER	Jonathan	
INTERNE	26010	Monsieur	TIR	Sofiane	

33 candidats Interne

CONCOURS	N° de Dossier	Titre	Nom	Prénom
TROISIEME CONCOURS	25728	Monsieur	DEYRIS	Thomas
TROISIEME CONCOURS	25764	Monsieur	DURENGUES	Damien
TROISIEME CONCOURS	25729	Monsieur	SANCHEZ	Damien

3 candidats Troisième Voie

Liste arrêtée à 53 candidats